



Communiqué  
Diffusion immédiate

## La Nouvelle-Écosse devient la première province à interdire l'aromatisation du tabac, en une dizaine de jours à peine ... pendant que la fenêtre d'opportunité pour assurer la révision de la loi québécoise avant l'été se referme rapidement

**Montréal, mardi 28 avril 2015** – L'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse a adopté plus tôt aujourd'hui un projet de loi déposé il y a une dizaine de jours seulement et qui interdira l'aromatisation des produits du tabac dès le 31 mai. L'adoption de cette loi interdit autant les saveurs de fruits (dans les petits cigares, la shisha et le tabac sans fumée) que le menthol dans les cigarettes<sup>i</sup>. Avec cette adoption, la **Nouvelle-Écosse** devient la première juridiction au monde à mettre en œuvre une loi aussi avancée<sup>ii</sup>. L'**Ontario** débat présentement d'un projet de loi très similaire, qui devrait être adopté sous peu<sup>iii</sup>.

« La Coalition applaudit le gouvernement de la Nouvelle-Écosse pour son courage et sa détermination, en introduisant une interdiction globale de l'aromatisation du tabac, en l'adoptant rapidement et en assurant sa mise en œuvre sans délai. Il s'agit bel et bien d'une mesure d'urgence puisque chaque jour, des jeunes s'initient au tabagisme à l'aide de produits de tabac aromatisés. La Nouvelle-Écosse nous montre la voie à suivre, » explique la **Dre Geneviève Bois, porte-parole** de la **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**.

« Au Québec, les groupes de santé sonnent l'alarme par rapport à l'aromatisation du tabac depuis 9 ans. Année après année, les pédiatres, parents et groupes de santé<sup>iv</sup> demandent au gouvernement d'agir afin d'empêcher l'industrie du tabac de déployer cette stratégie sournoise de marketing, soit l'usage de saveurs aguichantes pour masquer les dangers du tabac. Depuis l'introduction sur le marché des petits cigarillos aromatisés au milieu des années 2000, ces produits sont devenus extrêmement populaires chez les jeunes, surtout au Québec : les deux tiers des jeunes Québécois qui ont consommé un produit du tabac dans le dernier mois ont utilisé un produit aromatisé<sup>v</sup>. L'aromatisation permet de masquer l'âcreté de la fumée de tabac et de minimiser la perception des risques, favorisant ainsi l'initiation au tabagisme, une dépendance qui tue encore plus de 10 000 Québécois chaque année. »

La **Coalition** tient à souligner que la **campagne « 10 dans 10 »**, lancée l'automne dernier<sup>vi</sup>, continue de récolter des appuis : en plus d'une cinquantaine de groupes de santé et des 3 partis d'opposition à l'Assemblée nationale, la Ville de Montréal supporte maintenant la campagne. Cette campagne invite le **gouvernement du Québec** à énoncer un objectif précis et chiffré de réduction du tabagisme afin de s'assurer que la révision de la Loi soit sérieuse et mène à des résultats concrets, notre objectif proposé étant un taux de tabagisme de 10 % dans 10 ans. L'interdiction totale de l'aromatisation fait partie des mesures nécessaires pour atteindre un tel objectif, tout comme la mesure qui consiste en un emballage neutre et standardisé (une mesure adoptée d'abord en **Australie** puis récemment en **Irlande**, au **Royaume-Uni** et en **France**).

« Il semble que plutôt que de demeurer un leader canadien et mondial de la lutte contre le tabac, le Québec se retrouve actuellement à la remorque. La Nouvelle-Écosse et l'Ontario introduisent des précédents mondiaux pendant que le Québec repousse continuellement la révision de sa Loi sur le tabac. En comparaison, les lois adoptées par les Drs Jean Rochon et Philippe Couillard lorsqu'ils étaient ministres de la Santé en 1998 et 2005 contenaient des précédents mondiaux. Celle du ministre Couillard s'est même effectuée quatre mois avant la date butoir. » La révision de la Loi sur le tabac est attendue depuis 5 ans — la dernière datant de 2005 et la prochaine étant due et promise depuis 2010 par les gouvernements Charest, Marois et Couillard.

### **La fenêtre se ferme rapidement au Québec**

« La ministre déléguée à la Santé publique, madame Lucie Charlebois, a annoncé dans les médias qu'elle comptait réviser la Loi sur le tabac au retour parlementaire après les Fêtes<sup>vii</sup>, mais aucune législation n'a encore été proposée. La fenêtre d'opportunité pour assurer une adoption avant l'été se ferme rapidement : il ne reste plus que quelques semaines pour permettre le dépôt, l'examen et l'adoption d'un projet de loi sur le tabac avant les vacances d'été. Un autre report serait tragique : un délai de plusieurs mois supplémentaires résulterait en des milliers de nouveaux jeunes fumeurs qui, autrement, ne seraient peut-être pas tombés dans le piège mortel de l'industrie du tabac, » conclut **Dre Bois**.

- 30 -

Entrevues : D<sup>re</sup> Geneviève Bois, porte-parole, CQCT, 514-598-5533; 514-602-2508 (cell.).

Fondée en 1996, la **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** représente quelque 470 organisations québécoises — associations médicales, ordres professionnels, municipalités, hôpitaux, écoles, commissions scolaires, etc. — qui appuient une série de mesures destinées à réduire le tabagisme et ses conséquences. Ses principaux objectifs incluent: prévenir l'initiation au tabagisme, favoriser l'abandon, protéger les non-fumeurs contre la fumée secondaire et obtenir un cadre législatif qui reflète la nature néfaste et toxicomanogène du tabac.

- <sup>i</sup> **Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse**, projet de loi 90, « Tobacco Access Act ». [http://inslegislature.ca/legc/bills/62nd\\_2nd/1st\\_read/b090.htm](http://inslegislature.ca/legc/bills/62nd_2nd/1st_read/b090.htm) ; **CBC**, « Nova Scotia banning flavoured tobacco products », 17 avril 2014. <http://www.cbc.ca/news/canada/nova-scotia/nova-scotia-banning-flavoured-tobacco-products-1.3037230> . Le gouvernement a déjà annoncé son intention de faire exception de cette loi, via réglementation ultérieure, uniquement pour les cigares pesant 5 grammes ou plus, coûtant 4\$ ou plus et à saveurs de boissons alcoolisées (porto, rhum, vin et whiskey).
- <sup>ii</sup> Seul le Brésil a adopté une loi aussi complète, mais sa mise en œuvre est retardée depuis 2012 par des procédures judiciaires. **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, « Mesures réclamées dans le cadre de la révision de la Loi sur le tabac: Précédents et progrès », 17 février 2015. [http://cqct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2015/MEMO\\_15\\_02\\_16\\_Liste\\_Mesures\\_RevisionLoi\\_Partie1.pdf](http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2015/MEMO_15_02_16_Liste_Mesures_RevisionLoi_Partie1.pdf)
- <sup>iii</sup> **Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (Ontario)**, « L'Ontario agit pour réduire le tabagisme et l'obésité », 24 novembre 2014. <http://news.ontario.ca/mohltc/fr/2014/11/ontario-agit-pour-reduire-le-tabagisme-et-lobesite.html>
- <sup>iv</sup> **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, « Pédiatres, parents, directeur de santé publique et groupe antitabac : Front commun pour l'interdiction de l'aromatization des produits du tabac », 9 mai 2013. [http://cqct.qc.ca/Communiqués\\_docs/2013/PRSS\\_13\\_05\\_09\\_Front\\_commun\\_Interdiction\\_aromatization.pdf](http://cqct.qc.ca/Communiqués_docs/2013/PRSS_13_05_09_Front_commun_Interdiction_aromatization.pdf)
- <sup>v</sup> **Centre Propel de l'Université Waterloo**, analyse des données 2012-13 de l'**Enquête sur le tabagisme chez les jeunes (ETJ)**, septembre 2014. [https://uwaterloo.ca/canadian-student-tobacco-alcohol-drugs-survey/sites/ca.canadian-student-tobacco-alcohol-drugs-survey/files/uploads/files/yss12\\_flavoured\\_tobacco\\_use\\_20140910.pdf](https://uwaterloo.ca/canadian-student-tobacco-alcohol-drugs-survey/sites/ca.canadian-student-tobacco-alcohol-drugs-survey/files/uploads/files/yss12_flavoured_tobacco_use_20140910.pdf)
- <sup>vi</sup> **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, « Lancement de la campagne « 10 dans 10 », qui réclame des objectifs ambitieux de réduction du tabagisme », 20 novembre 2014. [http://www.cqct.qc.ca/Communiqués\\_docs/2014/PRSS\\_14\\_11\\_20\\_Lancement\\_Campagne\\_10dans10.pdf](http://www.cqct.qc.ca/Communiqués_docs/2014/PRSS_14_11_20_Lancement_Campagne_10dans10.pdf)
- <sup>vii</sup> Voir citations de Lucie Charlebois de 2015 dans **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, « Citations - Parti libéral : Révision de la Loi sur le tabac, 2009-2015 », 23 avril 2015. [http://www.cqct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2015/DOCU\\_15\\_04\\_23\\_Citations\\_Partiliberal\\_COMPLET.pdf](http://www.cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2015/DOCU_15_04_23_Citations_Partiliberal_COMPLET.pdf)